ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 2388

Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'étude, publiée par le CMIP (Center for Monitoring the Impact of Peace), portant sur les manuels scolaires iraniens. Cette étude s'inscrit dans la suite de celles effectuées précédemment par la même ONG, sur les manuels scolaires palestiniens et sur les manuels scolaires de pays arabo-musulmans. Ces manuels enseignant la haine de l'Occident, des chrétiens, des juifs et d'Israël, il lui demande s'il ne juge pas indispensable de cesser la collaboration culturelle de la France avec les pays dans lesquels sont publiés de tels manuels.

Texte de la réponse

Les travaux du Center for Monitoring the Impact of Peace (CMIP) sont bien connus du ministère des affaires étrangères et européennes, où une délégation de représentants de cet organisme a été reçue le 6 février 2007. À cette occasion, le CMIP a présenté à ses interlocuteurs son analyse des manuels scolaires iraniens, en particulier des messages hostiles à Israël et aux juifs dont ces ouvrages étaient le vecteur auprès des écoliers iraniens. Les autorités françaises, qui condamnent, chaque fois que cela est nécessaire, les déclarations iraniennes relatives à la négation de l'holocauste ou à la destruction d'Israël, examinent avec la plus grande attention le contenu des projets de coopération qu'elles mettent en oeuvre avec les autorités iraniennes. Elles ont ainsi suspendu toute collaboration avec l'Institute for Political and International Studies (IPIS), qui s'est signalé par l'organisation à Téhéran, en décembre 2006, d'une conférence mettant en cause la réalité historique de l'holocauste.

Données clés

Auteur : M. Roland Blum
Circonscription : Bouches-du-Rhône (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2388
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5087
Réponse publiée le : 29 juillet 2008, page 6537